

Note méthodologique : révision des séries d'emplois vacants

Les données sur les emplois vacants s'appuient principalement sur l'enquête trimestrielle Acemo (Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre). Le champ de cette enquête a été étendu au 1^{er} trimestre 2017, pour prendre en compte désormais les associations de type loi 1901 de l'action sociale (divisions 87 et 88 de la nomenclature d'activités française révision 2), ainsi que les syndicats de copropriété (catégorie juridique 9110). Par ailleurs, le champ géographique s'est élargi aux départements et régions d'outre-mer (hors Mayotte).

Dans ce contexte, afin d'assurer la continuité des données, les séries d'emplois vacants sont rétopolées sur ce nouveau champ. Ce travail est également l'occasion de modifier la méthode de calcul des postes occupés, publiés simultanément. Cette note présente la méthodologie employée pour procéder à ces changements, mise en place à partir des données provisoires portant sur le 4^e trimestre 2018.

Trois données sont diffusées lors de la publication des emplois vacants : le nombre de postes occupés, le nombre d'emplois vacants et les taux d'emplois vacants¹. En pratique, le nombre d'emploi vacants se déduit des deux autres variables. Dans le cadre de la rétopolation effectuée, les trois séries ont été modifiées.

1. Rétopolation des taux d'emplois vacants

Du 2^e trimestre 2017 au 3^e trimestre 2018, les taux sectoriels d'emplois vacants sont connus à la fois sur l'ancien et le nouveau périmètre de l'enquête Acemo. L'analyse des écarts relatifs entre les deux champs indique que c'est uniquement dans le secteur des **services de santé humaine et d'action sociale** (section Q dans la nomenclature d'activités française révision 2) que l'impact du changement de champ sur les taux d'emplois vacants est significatif : ce dernier augmente en moyenne de 20 % en passant au nouveau champ. Ceci est à relier à l'intégration **des associations d'aide à domicile, qui connaissent un turnover plus élevé que la moyenne**.

Après analyse des 6 trimestres correspondant à la période de recouvrement des deux champs, aucun effet saisonnier n'apparaît de façon claire, aussi bien au niveau global qu'au niveau sectoriel. Dans ce contexte, l'écart relatif moyen mesuré sur les 6 trimestres de recouvrement (+20 %) est **appliqué sur l'ensemble de la série brute** (au sens non désaisonnalisée) portant sur le secteur de la santé humaine et de l'action sociale. La série ainsi obtenue est ensuite désaisonnalisée pour obtenir la nouvelle série corrigée des variations saisonnières (CVS) pour ce secteur. L'impact moyen du changement de champ étant non significatif dans les autres secteurs d'activité, leur taux bruts ne sont pas modifiés. Les données CVS peuvent l'être marginalement, du fait de la mise à jour traditionnelle des coefficients saisonniers.

¹ Le taux d'emplois vacants est défini comme le rapport entre les emplois vacants d'une part, et la somme des postes occupés et des emplois vacants d'autre part.

2. Rétropolation des postes occupés

L'extension du champ de l'enquête Acemo conduit à prendre désormais en compte de façon exhaustive l'ensemble de l'action sociale, alors qu'auparavant, les associations de type loi 1901 en étaient exclues. Ceci amène à réaliser une **rétropolation du nombre de postes occupés**, afin de comptabiliser l'effectif global du secteur de l'action sociale, restreint toutefois comme dans l'enquête au champ des entreprises de 10 salariés et plus.

Les données prises en compte pour estimer les niveaux d'emploi sont issues des **séries brutes diffusées par l'Acosse sur le champ privé**. Une matrice de passage leur est appliquée, afin de passer du champ privé global à celui des entreprises de 10 salariés et plus, compatible avec Acemo.

Pour estimer **les stocks d'emploi sectoriels sur le dernier trimestre**, la méthode retenue est différente selon qu'il s'agit des données provisoires (45 jours après la fin du trimestre) ou des données révisées (70 jours après la fin du trimestre) :

- Lors de la production des chiffres provisoires, les effectifs de l'Acosse du dernier trimestre ne sont pas connus. Dans ce cas, les évolutions fournies par l'enquête Acemo sur le dernier trimestre sont chaînées aux stocks d'emploi précédents.
- Pour la production des séries révisées, les effectifs trimestriels de l'Acosse peuvent être directement mobilisés.

Une fois les stocks d'emplois sectoriels obtenus sur toute la période, les séries sont désaisonnalisées sous Jdemetra+, les coefficients saisonniers étant mis à jour chaque année.

3. Mise à jour des niveaux d'emplois vacants

Une fois réropolés les niveaux d'emplois occupés et les taux d'emplois vacants pour chaque secteur en données brutes sur la période précédant le 2^e trimestre 2017, on déduit les niveaux bruts d'emplois vacants trimestriels sur l'ensemble de la période de la manière suivante :

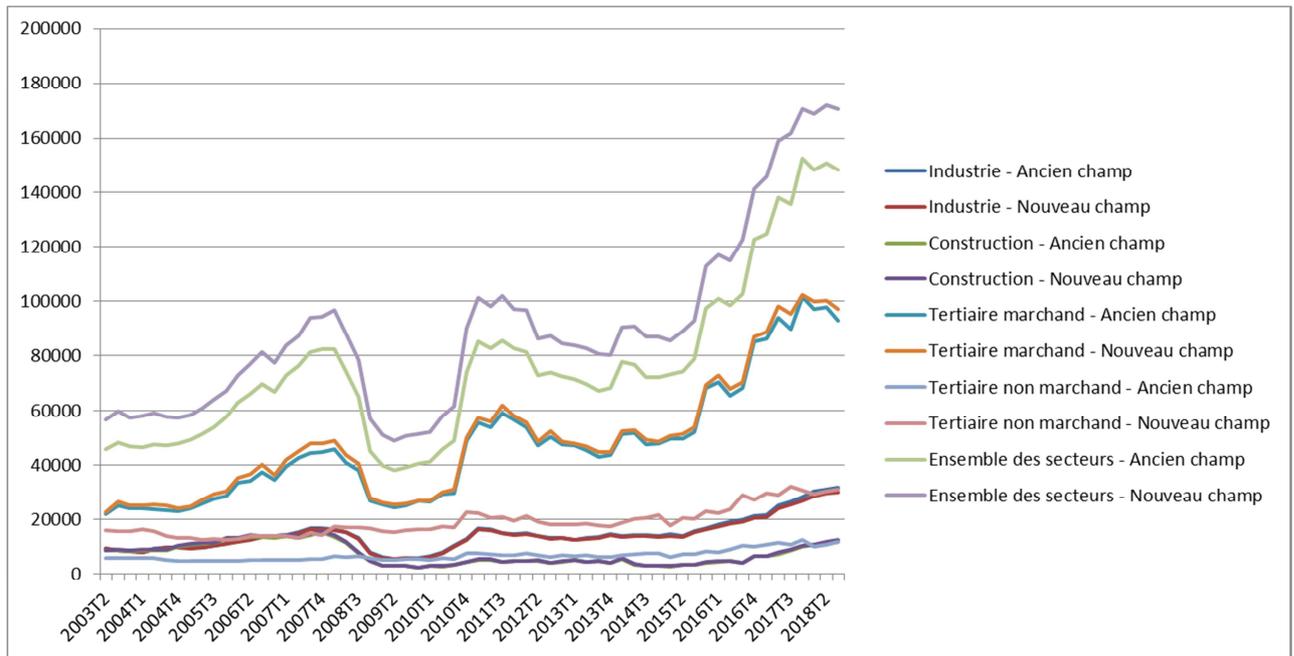
$$\text{NbVAC}_T = \text{TxVAC}_T * \text{NbOCC}_T / (1 - \text{TxVAC}_T)$$

Avec :

- NbOCC_T : stock de postes occupés au trimestre T ;
- NBVAC_T : stock d'emplois vacants au trimestre T ;
- TxVAC_T : taux d'emplois vacants au trimestre T.

Les séries sectorielles de nombre d'emplois vacants ainsi obtenues sont désaisonnalisées. Au final, l'effet du changement de champ sur ces séries n'est perceptible que dans le secteur du **tertiaire non marchand**, qui comprend l'action sociale, ainsi que sur **l'ensemble des secteurs (graphique)**.

Graphique : Séries corrigées des variations saisonnières d'emplois vacants obtenues sur l'ancien et le nouveau champ



Sources : enquête Acemo, effectifs Acoos ; calculs Dares.